REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



MÉTROPOLE DE LYON

Séance du 27 juin 2019

Compte rendu affiché le 11 juillet 2019

Date de convocation du Conseil municipal le 21 juin 2019

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Virginie COMTE

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Charazede GAHROURI à Sacha FORCA, Ahmed CHEKHAB à Nadia LAKEHAL, Christine BERTIN à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents: Bernard GENIN, Nadia NEZZAR, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI, Morad AGGOUN, Mourad BEN DRISS.

<u>Membres démissionnaires</u>: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Regule 0 8 JUL, 2019

DIRECTION DES AFFAIRES JUNIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE, 7

Nombre de membres				
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération		
43	43	36		

Objet:

19.06.0663 Budget de la Maison des fêtes et des familles - Compte de gestion 2018

RAPPORT DE MONSIEUR DUSSURGEY

Mesdames, Messieurs,

Le service des finances publiques a déposé les comptes de gestion relatifs à l'exercice 2018.

Ceux-ci retracent les opérations budgétaires en dépenses et recettes et comportent une balance de l'ensemble des comptes tenus par la trésorerie (comptes budgétaires et comptes de tiers correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).

Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante, il a été rapproché du compte administratif tenu par l'ordonnateur, document qui sera également proposé au vote lors de cette séance.

Pour l'exercice 2018, les résultats établis par le comptable pour le budget de la Maison des fêtes et des familles sont les suivants :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	0,00	134 945,78	134 945,78
Dépenses	0,00	135 869,80	135 869,80
		- 924,02	- 924,02
Résultat de l'exercice	0,00	*	

En conséquence, je vous propose :

➤ d'approuver le compte de gestion 2018 du budget de la Maison des fêtes et des familles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L1612-12 du CGCT relatifs au compte administratif et au compte de gestion ;

Vu l'article L2121-14 du CGCT prévoyant que le Maire ne participe pas au vote ;

Considérant que le compte de gestion constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice ;

Considérant qu'il permet de retracer l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes, et qu'il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier, ainsi qu'un bilan comptable du budget considéré ;

Entendu le rapport présenté le 27 juin 2019 par M. Pierre DUSSURGEY, premier adjoint, délégué aux Finances, Sport, Habitat et Logement ;

Après avoir délibéré, et à la majorité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés : 36		
Votes Pour : 30		
Votes Contre: 0		
Abstention: 6		
Ne participent pas au vote : 0		

d'approuver le compte de gestion 2018 du budget de la Maison des fêtes et des familles.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire

Hélène CEOFFROY